



Le rapport des actions de votre Mairie



» SOMMAIRE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Jardins Partagés
 - Végétalisation
 - · Roquettes s'embellit

FINANCES

- 4 Budget 2021
 - Fiscalité directe locale

URBANISME & AMÉNAGEMENT

- 5 Où en est-on?
 - Comité de participation citoyenne
- 6 Economies d'énergie
 - Berges de la Lousse
 - Réaménagement

SOCIAL

- 7 Colis festifs
 - Une référente handicap(s)
 - Recensement des personnes vulnérables

CADRE DE VIE

- 8 Parking du groupe scolaire
 - Marché du mercredi
 - Décoration de Noël
- Agir pour notre village
 - · Entretien des trottoirs

BOUGER ET SE CULTIVER

- **10** Associations Roquettoises
 - Entente Articule
 - Label Terre de Jeux 2024

LIBRE EXPRESSION

- 11 Groupe majoritaire
 - Groupes minoritaires

COMMUNICATION

- 12 Etat Civil
 - L'information, en pleine (r)évolution



Chères Roquettoises, chers Roquettois,

Il y a un an, vous nous avez accordé votre confiance.

J'ai aujourd'hui l'honneur de vous présenter le premier numéro de *Roquettes au fil de l'eau* dans lequel vous pourrez retrouver le bilan des actions menées par la municipalité au cours de cette année si particulière.

Cependant, plus que du passé, je préfère ici vous parler d'avenir.

L'avenir, c'est en premier lieu un budget voté à l'unanimité par les 27 membres du conseil municipal. Il va nous permettre de poursuivre les actions impulsées cette année grâce à une gestion financière que je souhaite saine et rigoureuse.

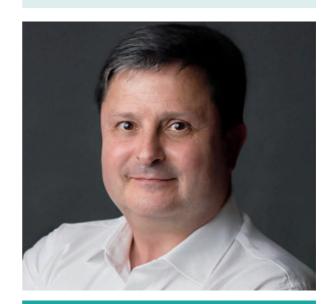
L'avenir, c'est l'arrivée à la mairie d'un jeune Directeur Général des Services de 27 ans. Nicolas Tourenne va donner une impulsion nouvelle à une organisation municipale que je désire réactive et à l'écoute de ses administrés.

L'avenir, c'est le changement des méthodes de gouvernance amorcées cette année. Au-delà de l'implication des différents groupes du conseil municipal que nous allons poursuivre, c'est vous, Roquettois, que je souhaite entendre avec la création de nouvelles commissions municipales ouvertes auxquelles vous pourrez candidater.

L'avenir, c'est enfin le redémarrage de la vie culturelle et associative qui nous manque tant. Les associations sont impatientes de retrouver un fonctionnement normal et je suis certain que vous serez nombreux à répondre présent.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture et un très bel été, en faisant le vœu d'une rentrée scolaire qui verra nos enfants enfin libres de vivre leur jeunesse.

Michel Capdecomme



RÉDACTION: MAIRIE DE ROQUETTES 6 rue Clément Ader 31120 ROQUETTES - Tél. 05 61 72 84 80 Dépôt légal: directeur de la Publication, Michel Capdecomme, Maire de Roquettes. Mise en page / Impression: CAZAUX Imprimeur Conseil

UN JARDIN PARTAGÉ À ROQUETTES

L'équipe municipale a pris contact avec l'association de « Partageons les Jardins » pour se faire conseiller dans la réalisation d'un jardin partagé par et pour les habitants de la commune, comme nous l'avions inscrit dans notre programme.

L'association fait le lien entre les habitants et la mairie pour s'assurer que les envies des futurs jardiniers, les remarques des riverains et les possibilités budgétaires de la municipalité soient respectées.

Le samedi 27 mars, une première réunion de concertation a eu lieu. 31 personnes étaient présentes dont 2 élus du Vernet venus en spectateurs, intéressés par un projet similaire au notre. Les Roquettois présents ont eu l'occasion de réfléchir en groupe sur ce projet.

Il a été acté que le jardin serait clôturé et que la présence très régulière des jardiniers limiterait les incidents et les dégradations.

Le nombre et la superficie des parcelles, ainsi que les différents équipements à envisager ont aussi été déterminés collectivement au cours de la réunion. Ce lieu convivial et participatif sera un support pédagogique et d'animation sociale pour les différents acteurs du village.

@: nathalie.moreno@mairie-roquettes.fr



Zone d'implantation prévue du jardin partagé

ROQUETTES S'EMBELLIT ET SE VÉGÉTALISE

L'équipe des services techniques de Roquettes a réalisé de nombreuses plantations sur la commune ce printemps. En particulier, une quarantaine d'arbres ont été plantés sur l'espace vert situé à côté du Complexe Dominique Prévost. Vous reconnaitrez parmi eux des cerisiers, des pommiers, des pruniers et des noisetiers prêts prochainement à offrir leurs fruits aux promeneurs. Sur l'esplanade de la poste, un chêne vert est aussi venu remplacer le platane devenu dangereux qui a dû être abattu cet hiver.

C'est le début de la valorisation de plusieurs espaces verts de la commune.

@:philippe.dias@mairie-roquettes.fr





Exemple de jardin partagé

VÉGÉTALISATION DE L'ESPACE PUBLIC PAR LES CITOYENS

Développer la végétalisation de Roquettes et s'ouvrir aux initiatives citoyennes, sont deux des objectifs présentés début 2020 et mis en œuvre par la nouvelle équipe municipale.



Le représentant d'un groupe de riverains de l'Impasse de l'Autan est venu présenter à des élus l'idée intéressante d'exploiter un espace vert communal situé à proximité de chez eux pour y créer un jardin potager ; cette proposition nous a enthousiasmé et c'est avec un grand plaisir que la commune a conçu un « permis de végétaliser sur l'espace public » (délibération n°2020-8-1 du conseil municipal du 17 décembre 2020) et a ainsi accordé son premier permis de végétaliser. N'hésitez pas à aller y jeter un coup d'œil!



Particuliers, associations, si l'envie d'un projet similaire s'offre à vous, venez nous rencontrer afin d'obtenir toutes les informations nécessaires pour sa réalisation.

Plus d'informations:

https://www.roquettes.fr/participation-citoyenne-creation-dun-permis-de-vegetaliser-sur-lespace-public/

@: nathalie.moreno@mairie-roquettes.fr

LE BUDGET 2021 PRÉPARE L'AVENIR

Le budget 2020 ne prévoyait aucun investissement important. Ainsi, le compte administratif (bilan comptable de l'année écoulée) ne contient aucune dépense significative en matière d'équipement communal. Seuls des travaux déjà engagés par le passé ont été poursuivis, voire terminés. Il en résulte un excédent d'investissement sur l'exercice 2020.

L'excédent de fonctionnement est resté dans la lignée des résultats des années précédentes, les dépenses liées à la pandémie ayant été amorties par les économies qu'elle a engendré (sur l'énergie, les fluides et les dépenses évènementielles).

Le budget primitif 2021 est l'occasion pour l'équipe municipale d'esquisser les principaux projets qui jalonneront les prochaines années.

Afin d'évaluer les coûts de ces grandes réalisations avant leur lancement, il prévoit des frais d'études pour les programmes à venir tels que ceux de la rénovation des écoles, des réseaux ou bien encore de l'espace François Mitterrand, pierre angulaire du projet de réaménagement du centre-bourg. En fonctionnement, les efforts pour réduire les charges se poursuivent sans pour autant nuire aux dépenses essentielles afin d'assurer la continuité des services. Le budget, construit avec des représentants de tous les groupes au conseil municipal, a été voté à l'unanimité (délibération n°2021-3-6 du Conseil Municipal du 15 avril 2021).

Comme nous nous y étions engagés, nous profiterons des faibles taux d'intérêts pour refinancer la dette de la commune et permettre ainsi à la collectivité de faire de grosses économies financières.

@:pierre.serougne@mairie-roquettes.fr

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

La fiscalité est constituée de deux éléments : les bases et les taux. La multiplication de la base par le taux donne le montant à payer par les citoyens pour chacune des trois taxes suivantes :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), pour les propriétaires de bâtiments,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) concernant les propriétaires terrains non bâtis,
- taxe d'habitation. En cours de suppression progressive (80% des foyers en sont affranchis cette année), elle disparaitra définitivement en 2023.



La *base* dépend de l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Cet indice est de 0,2 % pour l'année 2021. C'est la valeur qui a été retenue par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour l'augmentation des bases cette année. Quant aux *taux*, maitrisés par la commune, l'équipe municipale ne les a pas fait évoluer, conformément à son engagement de campagne (délibération 2021-3-3 du conseil municipal du 15 avril 2021).

Toutefois, vous verrez apparaître sur vos prochains avis d'imposition de taxe foncière (TFPB) un taux de 44,70%, qui peut donner un sentiment contraire si vous comparez à vos avis 2020, qui affichaient un taux de 22,80% pour la commune.

Ceci ne résulte pas d'une augmentation des taux communaux, mais est lié au fait que l'État a décidé de transférer la part de la TFPB du département vers les communes pour compenser la baisse des ressources due à la disparition de la taxe d'habitation:

TAXE	RAPPEL TAUX 2020	TAUX 2021
Taxe d'habitation	14,18%	-
Foncier bâti	22,80% pour la commune + 21,90% pour le département = 44,70 % au total	44,70 %

@:pierre.serougne@mairie-roquettes.fr

Petit lexique:

L'investissement regroupe l'ensemble des dépenses qui ont un impact sur le patrimoine de la collectivité (entrée d'un élément dans le patrimoine, modification de la durée d'utilisation d'un bien qui y figurait déjà ou acquisition de matériel). Le fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires à la bonne marche des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (charges de personnel, etc.).





URBANISME: OÙ EN EST-ON?

POINT D'ÉTAPE SUR LES PROJETS IMMOBILIERS EN COURS.

Comme nous l'avions promis, dès le début du mandat et sur des bases légales, nous avons agis à l'encontre de certains des projets immobiliers voulus par l'ancienne municipalité.

Les permis de construire des immeubles qui devaient remplacer l'ancien centre commercial Utile, ont été annulés. Racheté par des investisseurs, le bâtiment va être réhabilité avec pour projet l'installation de nouveaux commerces de proximité.

Les permis de construire des immeubles qui devaient être implantés sur le terrain jouxtant l'église, ont été refusés. Les autres gros projets immobiliers signés juste avant les élections sont tous aujourd'hui à l'arrêt.

Quatorze recours contentieux opposent la mairie ou des riverains aux promoteurs. Il appartient maintenant au Tribunal Administratif de Toulouse de se prononcer sur la possible réalisation de chacun d'entre eux. Les jugements devraient être rendus en 2022.

Mise en place d'un permis de démolir (délibération n°2021-2-2 du conseil municipal du 1er avril 2021).

Nous avons institué un permis de démolir. Il s'agit d'une autorisation qui doit dorénavant être demandée préalablement à la destruction totale ou partielle d'un bâtiment.

Grâce à cette formalité, la mairie est aujourd'hui en capacité de contrôler plus efficacement tous les travaux susceptibles de compromettre la protection ou la mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti de la commune.

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) (délibération n°2021-1-11 du conseil municipal du 18 mars 2021).

Nous avons aussi démarré la révision du PLU au mois de mars avec une volonté de changer les règles actuelles d'urbanisation pour:

- maintenir la qualité de notre cadre de vie,
- maîtriser la croissance démographique pour qu'elle reste cohérente avec la taille réduite de notre commune, son niveau d'équipement et sa faible desserte en transports en commun,
- préserver les espaces naturels, la structure du village ancien, les éléments bâtis remarquables et les espaces agricoles,
- développer les espaces récréatifs et la mobilité douce,
- assurer la pérennité des activités existantes et redynamiser l'offre commerciale de proximité.

Cette procédure très réglementée devrait durer environ deux ans. Des réunions publiques d'information ouvertes à tous seront bien entendu organisées car c'est de manière partagée et expliquée que ces nouvelles règles d'urbanisme seront mises en œuvre.

Une première étape de la consultation des administrés est en cours en ce moment au travers de l'écoute d'un comité citoyen (cf. l'article sur cette même page).

@:philippe.dias@mairie-roquettes.fr @:michel.capdecomme@mairie-roquettes.fr



CRÉATION D'UN COMITÉ DE PARTICIPATION CITOYENNE SUR LES PRATIQUES DE VIE DANS LE VILLAGE

Depuis le début de notre mandat, nous souhaitons travailler en mettant la concertation avec les Roquettois au cœur de nos réflexions de développement et d'aménagement.

Cette volonté de faire vivre la démocratie participative s'exprime avec la création d'un comité consultatif dont le but est nous aider à appréhender la façon dont les citoyens vivent et voient notre commune (délibération n°2021-1-12 du conseil municipal du 18 mars 2021)

Un appel à candidatures lancé en novembre 2020 auquel ont répondu plusieurs dizaines de Roquettois nous a permis de retenir quinze personnes représentatives de l'ensemble de la population (tous âges, tous quartiers, toutes conditions sociales, etc.). Les contraintes sanitaires ont longtemps retardé cette rencontre que nous souhaitions réaliser obligatoirement en présentiel pour que la dynamique de groupe soit plus efficace et les échanges plus enrichissants.

La première rencontre du groupe de travail a pu se faire le 20 mai 2021 à la salle Jean Ferrat avec des débats qui ont porté sur :

- les pratiques de chacun et la façon de vivre sur la commune : lieux de vie, lieux pratiqués, mode de déplacement, etc.
- les atouts et les contraintes du village, afin d'identifier les points forts et les points d'amélioration en matière d'espaces publics et de déplacements.

Pour les travaux à venir sur les sujets d'urbanisme, les éléments partagés au sein de ce groupe constituent les premières briques qui vont permettre de définir au mieux les actions et les outils à mettre en œuvre pour un village pensé ensemble et pour le plus grand nombre.

@:philippe.dias@mairie-roquettes.fr @:michel.capdecomme@mairie-roquettes.fr





Isolation du Château

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, CONFORT DES USAGERS ET PLAN DE RELANCE

Le Muretain Agglo a décidé d'un fonds de concours de soutien aux travaux sur les bâtiments communaux dans son plan de relance, en priorisant la rénovation énergétique et en le subventionnant à hauteur de 40% du reste à charge pour la commune, ces actions bénéficiant par ailleurs d'une subvention du Département.

La commune de Roquettes a donc saisi l'opportunité de réaliser de nombreux travaux axés sur les économies d'énergies (et donc générateurs d'économies financières) sur les bâtiments communaux, pour un montant global de 84265 euros.

On peut citer en particulier :

- Le changement des fenêtres de la mairie et des anciennes écoles qui étaient toujours en simple vitrage, pour du double vitrage,
- La mise en place de pompes à chaleurs réversibles aux écoles et aux services techniques,
- L'isolation de l'aile nord du deuxième étage du Château. Cette dernière action est en anticipation du projet de réaménagement plus global du Château.

Par ailleurs, la toiture du CAJ (Centre d'Animation Jeunesse) a été refaite.

Références : conseil communautaire du 15/12/2020 et conseil municipal du 17/12/2020.

@:gilles.vacher@mairie-roquettes.fr

TUNAGE DES BERGES DE LA LOUSSE

Dans le cadre de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations), les berges de la Lousse ont été confortées.

Un tunage (technique de protection de berge des petits cours d'eau qui consiste en une file de piquets de bois sur lesquels sont fixées des planches de bois) a été réalisé en aval du pont de la rue du Pic du Midi berge Sud Est (du côté des habitations).

Le montant des travaux s'élève à 89 600 euros TTC et a été pris en charge par le Muretain Agglo.

L'objectif est d'éviter l'affaissement des berges du ruisseau et leur revégétalisation.

@:gilles.vacher@mairie-roquettes.fr



RÉAMÉNAGEMENT D'UN LOCAL ASSOCIATIF

Le FCR a mis à profit la suspension des activités pour soumettre à la mairie un projet de réaménagement des locaux communs et en particulier la cuisine. Il a été présenté aux élus par un représentant du club et sa mise en œuvre a été acceptée.

Les travaux ont été réalisés en étroite collaboration et coordination entre les services techniques et les bénévoles du club. Les services techniques ont complété l'amélioration des locaux par la réfection des douches des vestiaires.

La reprise « officielle » pourra se faire dans de bonnes conditions.

@: gilles.vacher@mairie-roquettes.fr





COLIS FESTIFS

Cette année, les contraintes sanitaires nous ont poussé à remplacer le repas des aînés par la mise en place de la distribution d'un colis festif à tous les foyers roquettois de plus de 70 ans, ainsi qu'à quelques familles ayant bénéficié d'une aide alimentaire.

Plus de 800 formulaires ont ainsi été distribués et 400 colis ont été remis de manière individuelle pendant 3 jours dans la salle Jean Ferrat en respectant les mesures sanitaires. Les retours très positifs et les remarques constructives collectées nous encouragent à pérenniser la démarche avec quelques réajustements.

L'équipe n'oublie pas l'intérêt d'un rassemblement festif en complément et les idées novatrices ne manquent pas... Nous ferons donc tout ce qui est possible pour satisfaire le plus grand nombre, dans un esprit de partage et de convivialité.

@:marie-gisele.masclet@mairie-roquettes.fr

UNE RÉFÉRENTE HANDICAP(S) AU SERVICE DES ROQUETTOIS ET ROQUETTOISES

Depuis le mois de novembre, Élia RIUS, élue municipale, a été nommée référente handicap(s) du C.C.A.S. Elle a pour mission d'écouter, d'informer, d'orienter les personnes en situation de handicap ou souffrant d'affections de longue durée de tous âges ainsi que leur famille. Cellesci sont reçues sur rendez-vous et accompagnées dans leurs démarches notamment auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées pour que leur(s) handicap(s) soi(en)t reconnu(s).



Elle évalue les besoins de compensation, constitue le dossier de demande, élabore le projet de vie, dépose la demande, effectue le suivi d'instruction et le renouvellement des droits ouverts. Enfin, elle travaille en collaboration avec les établissements scolaires de la commune afin de soutenir et assister les familles d'enfants dans l'accomplissement de ces mêmes formalités ainsi que dans l'obtention d'orientations pédagogiques spécifiques (U.L.I.S., C.L.I.S., S.E.G.P.A., etc.).

N'hésitez pas à la contacter si vous pensez qu'Élia peut vous aider.

@:elia.rius@mairie-roquettes.fr



RECENSEMENT DES PERSONNES VULNÉRABLES SEULES, ÂGÉES, HANDICAPÉES, FRAGILES, ...

Alors que l'épidémie de COVID-19 était toujours active, la nouvelle municipalité de Roquettes, par le biais de sa commission sociale, a décidé de relancer une campagne de recensement des personnes vulnérables.

Initiée en août 2020, cette action a permis de mettre à jour et compléter la liste existante, passant de 32 inscrits en 2014 (dernier recensement) contre plus d'une centaine à ce jour.

Au minimum une fois par trimestre, élus comme agents du pôle social contactent toutes les personnes inscrites afin de prendre de leurs nouvelles et de faire le point sur leurs besoins, sans attendre qu'un plan d'alerte soit mis en place (canicule, pandémie, etc.). C'est ça aussi d'être solidaire et proche.

La commission sociale invite toutes les personnes qui se sentent concernées à s'inscrire ou, pour les personnes déjà inscrites, à actualiser leurs données si nécessaire. N'hésitez pas! L'inscription sur le registre est opérée à tout moment en contactant la mairie: Françoise Amoros au 05.61.72.84.80 ou par mail *ccas@mairie-roquettes.fr*NOUS SOMMES SOLIDAIRES, NOUS POUVONS VOUS AIDER!

@:marie-gisele.masclet@mairie-roquettes.fr



PARKING DU GROUPE SCOLAIRE: UNE EXPÉRIMENTATION POUR UNE MEILLEURE CIRCULATION ET PLUS DE SÉCURITÉ



Depuis le 29 avril, une dépose-minute a été organisée à titre expérimental sur le parking du groupe scolaire en concertation avec l'association des parents d'élève de Roquettes.

Après un temps nécessaire d'adaptation, cette initiative a été positivement accueillie par les automobilistes qui apprécient de ne plus avoir à chercher une place où se garer. Grâce à ce nouvel aménagement ils peuvent déposer leur enfant en toute sécurité sur le parvis situé juste devant l'école primaire.

Nous restons à l'écoute des propositions d'amélioration des utilisateurs. Si les bienfaits de cette organisation sont confirmés, nous passerons à la pérennisation de cette solution.

Prochaine étape de la sécurisation des abords de l'école : augmenter la visibilité de l'école dans son environnement et améliorer la sécurité des passages piétons et de la piste cyclable.

@:daniele.aknin@mairie-roquettes.fr



MARCHÉ DU MERCREDI, C'EST PARTI!

Lors de nos rencontres avec les Roquettois, une demande récurrente se faisait entendre : «À quand un marché à Roquettes ?». Nous avions promis son installation, c'est chose faite! (délibération n°2021-1-4 du conseil municipal du 18 mars 20201).

Désormais, tous les mercredis, des 15h30, les Roquettois déambulent (pour certain avec le sac « officiel » en toile de jute à l'effigie du marché, vendu sur place) pour leurs achats hebdomadaires parmi les nombreux exposants et les producteurs offrant des produits de qualité. De manière ponctuelle, des animations pour les enfants sont proposées (jeux en bois, atelier maquillage, etc.).

L'équipe qui a soutenu ce projet, avec volonté et enthousiasme, remercie tous les administrés de leur présence sur le «Marché du Mercredi» et souhaite que par leur venue ce marché s'enrichisse de nouveaux commercants.

Grâce à cette initiative, les Roquettoises et Roquettois disposent désormais d'un nouveau lieu de convivialité et d'un nouveau service dans le village.

@:marie-rose.ciavaldini@mairie-roquettes.fr

LE PÈRE NOËL ÉTAIT PLACE MONTSÉGUR ... D'UNE CERTAINE MANIÈRE

La période de restriction survenue à l'approche des fêtes de fin d'année 2020 n'a pas permis à nos chers enfants d'assister au traditionnel spectacle de Noël offert par la mairie, ni de bénéficier de la présence du Père Noël.

Soucieuse de conserver la magie de Noël et de réchauffer les cœurs en ces moments troublés, la municipalité a décidé d'enrichir le bourg-centre d'une magnifique structure lumineuse représentant le Père Noël et son attelage. Petits et grands se sont émerveillés devant les lumières scintillantes à la nuit tombée.

Nous souhaitons au fil des années agrémenter ce lieu pour permettre aux Roquettois de profiter de la convivialité qui y règne.

@: liliane.galy@mairie-roquettes.fr



AGISSONS POUR QUE ROQUETTES DEMEURE UN VILLAGE PROPRE

Nous souhaitons tous vivre dans un village agréable et propre.

Pourtant, il est régulièrement observé le dépôt de déchets encombrants sur l'espace public alors que cela est interdit, qu'il s'agisse de logements individuels ou collectifs.

La municipalité ne baissera pas les bras et agira contre ces incivilités à chaque fois que cela sera nécessaire.

Pour rappel, tout dépôt sauvage sur l'espace public qui serait amené à être ramassé par les agents municipaux entraînera à minima des coûts facturés pour cette gestion (temps des agents et frais kilométriques), ainsi qu'une éventuelle amende.

Dans le cadre de logements collectifs sans responsable identifié, la mairie demande systématiquement à chaque syndic de procéder au ramassage et les invitons à procéder à des évolutions dans les solutions en place pour la collecte des déchets des résidents.

Quoi qu'il en soit, à chaque fois qu'une personne responsable a été identifiée elle a été convoquée à la gendarmerie et a dû assumer ses actes.

C'est par la somme des efforts individuels que le cadre de vie de tous s'améliore et nous comptons sur la sensibilité citoyenne de chacune et chacun pour aller en ce sens.

@:michel.capdecomme@mairie-roquettes.fr







ENTRETIEN DES TROTTOIRS : SOYONS TOUS ACTEURS

Vous avez pu constater le travail réalisé par les services techniques en matière de désherbage des trottoirs ces derniers temps. Depuis la suppression des pesticides, cette activité est extrêmement chronophage pour les agents car elle se fait mécaniquement (50 kilomètres de trottoirs sont à traiter, soit le travail d'un mois pour quatre personnes).



Deux passages sont prévus sur toute la commune cette année. Un premier au printemps tel qu'il vient d'être réalisé, un second à l'automne.

Si vous êtes en capacité d'entretenir votre bout de trottoir en éliminant les herbes qui poussent devant chez vous, vous aiderez nos agents. Ils pourront ainsi gagner de la disponibilité pour l'entretien des autres espaces verts et l'amélioration du cadre de vie global de notre village.

Nous vous demandons juste de réaliser un geste citoyen déjà mis en pratique par certains Roquettois que toute l'équipe municipale, élus comme agents, remercient chaleureusement.

Le saviez-vous?

Jusqu'en 2019 le désherbage se faisait chimiquement : une semaine suffisait à désherber et empêcher la repousse des herbes pour l'ensemble de l'année... Sans que nous la laissions nous envahir, l'herbe ne doit plus être considérée comme mauvaise ou sale. Elle fait désormais partie de notre environnement urbain et notre perception à son égard doit évoluer.

@:philippe.dias@mairie-roquettes.fr



DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS ROQUETTOISES

Face à une deuxième saison bien compromise par la Covid 19, certaines associations culturelles et sportives se sont adaptées dans la mesure de leur possibilité, pour maintenir du lien, vous rencontrer et vous faire pratiquer. Ce vivier de talents, qui repose principalement sur un engagement bénévole, a sans cesse réinventé son programme, son organisation, sa visibilité.

Les incertitudes et le manque de projection n'ont jamais atteint leur enthousiasme.

De notre côté, nous avons fait le maximum pour les soutenir et les accompagner dans cette période si particulière. Comme envisagé, une commission de travail constituée de représentants d'associations et d'élus issus de tous les groupes du conseil municipal a été créée (délibération n°2020-6-2 du conseil municipal du 10 septembre 2020). Elle travaille d'ores et déjà à l'étude de mécanismes dont l'objectif est de permettre d'attribuer des subventions municipales sur la base de règles claires et transparentes, dès 2022.

Le vote du budget a entériné les montants et la répartition des subventions municipales pour 2021. Chacune a été votée à l'unanimité; cela peut sembler anecdotique, mais il faut y voir un soutien sans failles de l'ensemble des élus de la commune envers notre tissu associatif (délibération n°2021-3-4 du conseil municipal du 15 avril 2021).

La solidarité inter-associative a aussi permis un soutien plus important à destination des associations caritatives et le CCAS, particulièrement sollicités depuis 2020.

Présidentes et Présidents, bénévoles et adhérent(e)s soyez, au travers de cette tribune, très chaleureusement remerciés et félicités au nom de l'ensemble des élus.

Les beaux jours sont avec nous et nous sommes impatients de vous retrouver toutes et tous dans des activités redevenues normales.

@: liliane.galy@mairie-roquettes.fr



ENTENTE ARTICULE

« Articule », voici un mot qui doit désormais être associé à la culture roquettoise.

Afin de proposer aux Roquettois une offre culturelle plus diversifiée et de qualité, nous avons décidé d'intégrer le groupe « Articule » auquel participent déjà avec bonheur les communes de Labarthe-sur-Lèze, Eaunes, Lagardelle-sur-Lèze et Pins-Justaret (délibération n°2021-1-8 du conseil municipal du 18 mars 2021).

C'est au travers de cette entente qu'à l'avenir de multiples projets culturels mutualisés, harmonisés et destinés à toutes les générations, vous seront proposés au travers de cette coopération dynamique qui fonctionne avec l'appui des médiathèques.

@: liliane.galy@mairie-roquettes.fr



ROQUETTES S'INSCRIT DANS LE LABEL TERRE DE JEUX 2024



Le label « Terre de Jeux 2024 » a pour objectif de créer une dynamique nationale autour de l'organisation des Jeux Olympiques de Paris en 2024. Son ambition est de mettre en valeur les bonnes pratiques sportives et, à terme, de rassembler le pays pendant les semaines de compétitions. La fête sera plus belle si elle est partagée.

Roquettes a été labellisée « Terre de Jeux 2024 » le 23 novembre 2020 et les actions auxquelles elle s'engage s'articulent autour de trois objectifs :

- Faire vivre les émotions du sport et des Jeux à la population.
- Mettre plus de sport dans le quotidien : à l'école, dans la rue, etc.
- Animer et faire grandir la communauté Paris 2024 sur le territoire.

C'est donc nous tous qui sommes les acteurs de cette grande fête jusqu'en 2024.

Forte de sa dynamique associative, la mairie s'est naturellement rapprochée des associations Roquettoises afin d'organiser des événements dans le cadre de ce label, avec comme premier objectif la journée du 26 juin 2021, qui a ainsi marqué l'inauguration du label à Roquettes!

@:michel.masclet@mairie-roquettes.fr



Cet espace d'expression pour chacune des trois équipes qui constituent le conseil municipal est pour nous très important. Il est normal que chaque groupe bénéficie d'une totale liberté concernant le ton et les thèmes abordés.

Dans notre esprit, l'appellation d'opposition (qui est une posture volontaire, parfois de principe) doit s'effacer au profit de celui de *groupe minoritaire* (qui est le résultat des votes des Roquettois).

Des désaccords existeront parmi les membres du conseil municipal, possiblement au sein d'un groupe municipal; c'est normal et nous nous en réjouissons, car c'est le signe d'une démocratie saine et qui ne s'impose pas à un élu parce qu'il appartient à une équipe! L'important est dans ces cas-là de rester constructif.

Bien heureusement, des situations d'accords existent et la meilleure illustration se retrouve dans de nombreuses délibérations votées à l'unanimité au conseil municipal.

Ce constat fait, nous souhaitons évoquer le changement important que nous avons mis en place dans les méthodes de fonctionnement, conformément à notre promesse.

Notre volonté est bien de regrouper différents acteurs, élus et citoyens, de manière flexible, ouverte et réactive pour débattre et construire ensemble. Afin de garder une gestion efficace, ces projets progressent par étape, avec les personnes les plus pertinentes à chaque fois. *Ensemble* ne signifie donc pas forcément *simultanément*.

Plusieurs groupes et commissions de travail constitués d'élus de la majorité, d'élus des minorités et/ou de citoyens ont déjà été mis en place. Des idées y ont été confirmées ou, au contraire, ont été revues, voire supprimées. Ceci est la preuve que notre approche porte ses fruits et que notre souhait de fonctionnement ouvert opère.

C'était une promesse et c'est une réalité : tout le monde est bienvenu pour travailler à l'avenir de Roquettes, sur la base de nouvelles méthodes de fonctionnement.

Nous sommes 27 personnes élues pour l'avenir de notre village. Nous souhaitons une réflexion menée par 27 élus et plus de 4200 Roquettois pour construire jour après jour le futur de Roquettes.





Le 28 juin 2020, vos suffrages ont permis notre élection au sein du Conseil Municipal où nous siégerons pour les cinq prochaines années dans l'opposition au côté du groupe majoritaire qui a su aborder ce mandat avec un esprit ouvert et constructif.

Depuis lors, nous avons veillé à incarner une minorité courtoise mais responsable et vigilante, participant de manière active aux différents échanges et débats menés lors des conseils municipaux qui ont eu lieu. Convaincus qu'un élu doit œuvrer pour l'intérêt général, nous avons de fait pris part aux divers groupes de travail mis en place.

Attachés à l'éthique de l'action publique, nous n'avons pas manqué non plus de rappeler la promesse prise par la majorité lors de la campagne électorale de signer la charte ANTICOR visant à garantir une pratique politique et démocratique vertueuse.

Si des évolutions notables sont observées, certains axes nous semblent néanmoins éludés ou minorés telle la création d'une police municipale ou l'installation de dispositifs de vidéoprotection qui paraissent indispensables au vu de la densité démographique et de la progression des incivilités sur la commune. Un referendum local pourrait être organisé pour interroger la population sur le sujet.

De même, il nous semble essentiel d'intensifier la végétalisation de l'espace public, de valoriser les déchets, de réaliser un bilan carbone des différents bâtiments communaux et de subventionner, par exemple, l'achat de récupérateurs d'eau de pluie.

Soyez assurés qu'en cette période troublée nous restons mobilisés à vos côtés. Prenez soin de vous et de vos proches.

Vivons Roquettes Ensemble

Dans la plupart des communes, des commissions municipales sont créées au sein du conseil, permettant aux élus d'échanger sur les sujets qui les préoccupent, école, travaux, associations...

La nouvelle municipalité a malheureusement décidé de les remplacer par des groupes de travail où elle décide sans vote qui peut en faire partie et à quelles conditions. Seule la révision du PLU, sur notre insistance, bénéficie d'une telle commission. Outre une conception curieuse de la démocratie participative, cette façon de travailler impacte les échanges entre les élus.

Par exemple, l'absence de commission École n'a pas permis à notre groupe d'être associé aux débats sur les actions à mener pour empêcher la fermeture d'une classe. Aucune information non plus en conseil municipal! Il a fallu que notre groupe pose une question pour que cette importante affaire soit évoquée.

D'autres actions récentes ont été réalisées sans concertation ni association de l'ensemble des élus, voire sans information préalable du conseil municipal.

Soucieux de travailler le plus efficacement pour tous les administrés, nous demandons à la nouvelle équipe plus de transparence et de dialogue sur tous les thèmes qui préoccupent les Roquettois, dans le RESPECT de TOUS les élus.

Conformément à l'article 3 du règlement intérieur du Conseil Municipal, cette page est un espace de libre expression pour chaque groupe qui le constitue. Les propos tenus sont de la responsabilité de leurs auteurs respectifs.

CAZAUX Imprimeur Conseil [21.04.227] - © AdobeStock - Mairie de Roquettes

ETAT CIVIL

DECES : CARRIE Alain, le 02 décembre 2020 - LAZARO Denis, le 22 décembre 2020 - COQUILLO Denis, le 06 janvier 2021 - BONNEVAL René, le 18 février 2021 - DUFAU Geneviève, le 18 février 2021 - COR Jeannine, le 22 février 2021 - GOUDIER Paulette, le 09 mars 2021 - TRAN Raymond, le 19 mars 2021 - NUNEZ Jean-Claude, le 05 avril 2021 - PREVOST Roger, le 08 avril 2021 - ANDRAL Pierre, le 09 avril 2021 - THOREZ Josée, le 1er mai 2021 - MASARDO André, le 13 mai 2021 - MARTY Noelle, le 15 mai 2021 - FORELLE Maria, le 19 mai 2021.

NAISSANCES: MAACHOU Maïwen, née le 11 novembre 2020 - SAYEGH ALVAREZ de LA MARINA Ella, née le 14 novembre 2020 - KETROUSSI Amir, né le 15 novembre 2020 - MIROUX Owen, né le 02 décembre 2020 - MULLER FELIZIANI Eddy-Loup, né le 03 décembre 2020 - MOUREAUX Valerio, né le 29 janvier 2021 - SÈRE Emma, née le 23 février 2021 - MALZARD Loënn, né le 03 mars 2021 - BELMAS Maël, né le 08 mars 2021 - DOLATI Tom, né le 10 mars 2021.



L'INFORMATION, EN PLEINE (R)ÉVOLUTION

Parmi les changements annoncés, il était promis des relations mairie / administrés repensées, notamment au travers de l'accès à une information ouverte, complète et rapide. Cela se traduit aujourd'hui par des changements profonds, rendant l'information bien plus accessible et plus actuelle, essentiel en ces temps



Bulletin mensuel, du changement dans son format et dans sa distribution.



Refonte totale du site internet, le coeur de l'information municipale.



Interfaçage réseaux sociaux / site internet, pour une information améliorée.



RECOMMANDE

Application mobile citoyenne, tout Roquettes dans votre poche.



Journaux électroniques d'information, l'information visible de tous, en extérieur.



NOUVEAU

Newsletter par mail. (lien « S'inscrire à la newsletter » en bas de chaque page du site internet)

Constat en Juin 2021

- Arrêt de la distribution globale pour une distribution par les élus à domicile, sur demande.
- Économie d'environ 22000 feuilles de papier/an.
- Meilleure utilisation de 30 jours/an de l'agent municipal qui se voyait affecté à cette distribution au détriment d'autres actions plus utiles.
- 44000 pages vues depuis sa mise en ligne.
- Diffusion automatique sur les autres médias.
- 48 associations se sont vu ouvrir un accès leur permettant d'y publier directement actualités et évènements, pour faciliter leur communication.
- Conçu avec une entreprise Roquettoise.
- Facebook: +50% d'abonnés depuis Juillet 2020 et 7 fois plus d'informations que par le passé.
- Même niveau d'information que les autres médias.
- Création d'un compte Twitter.
- Les infos, mais aussi des services et des alertes.
- Installée par 1550 Roquettois un véritable succès!
- 40 signalements citoyens par mois en moyenne, permettant d'améliorer le cadre de vie.
- 2 panneaux d'informations couleur double face seront installés du côté des commerces et des écoles. Fournisseur retenu à l'issue d'un appel d'offre terminé au mois d'avril.
- Délibération n°2020-8-4 du Conseil Municipal du 17 décembre 2020.
- le récapitulatif hebdomadaire des informations et un rappel des évènements à venir, directement sur votre mail.

Site internet - Application mobile citoyenne - Facebook - Twitter Newsletter - Info'Roquettes - Afficheurs lumineux.

7 moyens différents pour accéder à une information unifiée. Choisissez!

